Ruisseau de la Tessone, bois et lac (Identifiant national : 730030246)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z1PZ0076)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Redon Hugues (Amsinckia), .- 730030246, Ruisseau de la Tessone, bois et lac. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030246.pdf*

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées
Rédacteur(s) :Redon Hugues (Amsinckia)
Centroïde calculé : 498353°-1876922°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/04/2009
Date actuelle d'avis CSRPN : 23/04/2009
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 7
9. SOURCES 7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Tarn-et-Garonne
- Commune : Beaumont-de-Lomagne (INSEE : 82013)
- Commune : Belbèze-en-Lomagne (INSEE : 82015)
- Commune : Saint-Sardos (INSEE : 82173)
- Commune : Larrazet (INSEE : 82093)
- Commune : Vigueron (INSEE : 82193)
- Commune : Comberouger (INSEE : 82043)

1.2 Superficie

135,43 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 120
Maximale (mètre): 229

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF se trouve sur le versant garonnais de la Lomagne, région marquant l'extrémité nord-est des coteaux de Gascogne, avant de descendre sur la moyenne et la basse terrasse de la Garonne. Cette marche des hautes terrasses de la Garonne est entaillée par de nombreux cours d'eau dessinant une succession de vallons et de coteaux parallèles entaillés à leur tour par une multitude de cours d'eau secondaires. Les sommets les plus hauts de ces coteaux sont constitués d'anciens dépôts d'alluvions tertiaires de la Garonne, les cailloutis, reposant sur la molasse. Tous ces vallons perpendiculaires ayant souvent le profil d'un ravin sont délaissés au profit des bois. Cela crée un paysage typique lié à la topographie et à la qualité du sol. Bien que la Lomagne ait une dominante climatique très sèche, ces zones incultes maintiennent un microclimat local humide d'autant plus renforcé que le vallon est profond ou que l'exposition y contribue. La charpente principale de la ZNIEFF comprend la partie amont d'un affluent de la Garonne, la Tessonne, avec son lac de retenue d'environ 1 km de long baignant un vallon assez boisé. Elle intègre un réseau de bois et un vallon très encaissé, connectés ou contigus à la Tessonne et contenant des mares à typhas et des trous d'eau témoins d'anciennes extractions locales de graves. Un cortège de batraciens peuple ce site, maintenu par la variété des milieux aquatiques pour assurer leur reproduction et par la présence des bois leur garantissant un taux d'hygrométrie convenable et, selon les espèces, leur biotope tout au long de l'année. Le cortège a pour espèces le Triton marbré, le Pélodyte ponctué, la Salamandre tachetée et la Rainette méridionale. En Lomagne, fortement déboisée en son centre, ces espèces (mise à part la Rainette) ne se maintiennent plus que dans cette mosaïque de milieux peu touchés par le soc. Les habitats sur le site rendent également potentielle la présence de 3 autres espèces de ce cortège : le Crapaud alyte, le Crapaud calamite et la Grenouille agile.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Mare, mardelle
- Lac
- Terrasse alluviale
- Vallon
- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Amphibiens		

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF est éclatée en trois parties. Elle englobe le ruisseau de la Tessonne depuis la D3 jusqu'au lieu dit « Singlas » au nord. Dans ce premier ensemble, les limites incluent un grand lac de retenue et ses versants boisés ; sur son versant ouest, un petit lac en fait partie ; puis à l'extrémité nord de la Tessonne, elles incluent un bois de part et d'autre de la D44, où se trouvent des micro-mares et une mare. À cet ensemble s'ajoutent d'une part le bois de Vigueron et une sorte de bassin linéaire contigu au grand lac par l'ouest, et d'autre part le vallon encaissé des sources du ruisseau le Bousseran jusqu'à 200 m environ après la cote 191.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Oiseaux	- Amphibiens - Reptiles	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22 *Eaux douces stagnantes*			22	
	24.11 *Ruisselets*			2	
	41 *Forêts caducifoliées*			70	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée			3	
	31.85 Landes à Ajoncs			3	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	292	*Hyla meridionalis Boettger, 1874*	*Rainette méridionale (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Amsinckia (Redon Hugues)		1	1	2000 - 2000
	252	*Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)*	*Pélodyte ponctué (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Amsinckia (Redon Hugues)		1	1	2003 - 2003
	92	*Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)*	*Salamandre tachetée (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Amsinckia (Redon Hugues)		1	1	1999 - 2000
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Amsinckia (Redon Hugues)		1	2	2000 - 2000

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	92	*Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	252	*Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)*	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
	292	*Hyla meridionalis Boettger, 1874*	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Amsinckia (Redon Hugues)		
	Amsinckia (Redon Hugues)		